

JBP./LR.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Gironde Arrêté n° 10 JAN 1976 Sous n° S.D.E. 825.

SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE
Direction de l'Architecture

ARRÊTE

- Fontet.
- Site du Castéra
- Inscription.

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;

VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;

VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;

VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;

VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;

VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieures des sites ;

VU l'avis émis le 11 janvier 1975 par le conseil municipal de FONTET ;

VU la délibération du 25 février 1975 de la Commission des sites, perspectives et paysages du département de la GIRONDE ;

ARRÊTE :

Article 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la GIRONDE l'ensemble formé sur la commune de FONTET par le site du CASTERA et comprenant les parcelles cadastrales ci-après :

Section C dite du Bourg (lère feuille)

n°s 67 à 73 inclus ;

à noter
 /
fait.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la GIRONDE et au maire de la commune de FONTET qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution et au propriétaire intéressé.

Fait à PARIS, le 1er décembre 1975

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation
Pour le Directeur de l'Architecture
Le Directeur Adjoint

Signé : Raymond BOCQUET

Pour ampliation :

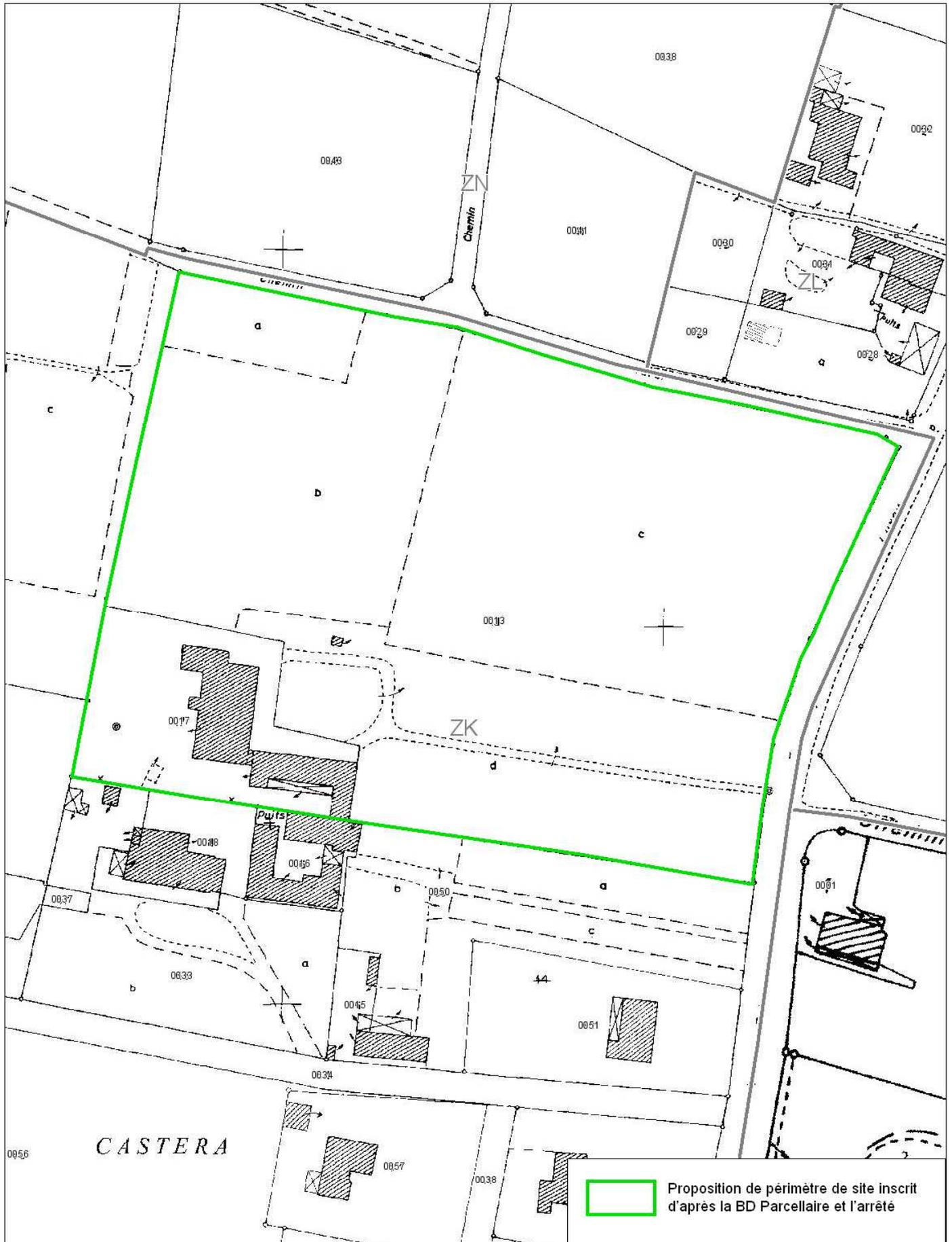
L'Administrateur Civil chargé des
Sites


Gilbert SIMON



FONTET Site de Castera

SIN0000173



Échelle: 1:1000